

Affaires autochtones

Rapport annuel
2017–2018



Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du Ministère	8
Information financière	12
Résumé des activités de dotation	13
Résumé des projets de loi et des activités législatives	14
Résumé des activités liées aux langues officielles	14
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	15
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	15
Annexe A.	16

Affaires autochtones
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1565-5 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1567-9 (PDF: édition française)

ISSN 1496-6220 (édition imprimée bilingue)
ISSN 1496-6247 (PDF : édition française)

12071 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

**L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Jake Stewart
Ministre

Du sous-ministre au ministre

**L'honorable Jake Stewart
Ministre des Affaires autochtones**

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Hélène Bouchard
Sous-ministre

Message du ministre

Je suis très fier du travail accompli par le Secrétariat des affaires autochtones au cours de la dernière année. Le Secrétariat sert de voie de communication entre le gouvernement provincial et les collectivités et organismes autochtones.

Le Secrétariat des affaires autochtones joue un rôle primordial au sein du gouvernement provincial dans la gestion des questions autochtones. Il continue de servir de point de liaison avec les collectivités Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati et les organismes autochtones quant aux principaux enjeux liés aux projets de développement économique, d'éducation, de consultation et de développement social ainsi qu'aux projets spéciaux.

Le Secrétariat collabore avec tous les ministères pour mettre en œuvre une approche pangouvernementale afin que l'honneur de la Couronne soit respecté et que l'obligation de consulter les nations autochtones au sujet des droits ancestraux ou issus de traités soit mise en œuvre de façon appropriée. Le Secrétariat fournit également des conseils et du leadership au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre de négociations bilatérales et tripartites avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral.

Le Secrétariat demeure déterminé à établir des relations positives à long terme avec les nations autochtones, tout en poursuivant ses efforts pour informer la fonction publique et la sensibiliser aux intérêts autochtones et accroître la sensibilisation à l'histoire et à la culture des Autochtones à l'échelle provinciale.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat des affaires autochtones a travaillé en collaboration avec les chefs et leurs représentants, les organismes autochtones, ainsi qu'avec tous les ordres de gouvernement pour appuyer les nations autochtones en matière de gouvernance, de développement économique, de mise en œuvre des droits et de prestation des services. Je me réjouis à l'idée de diriger le Ministère alors que nous poursuivons ce travail important.



L'honorable Jake Stewart
Ministre des Affaires autochtones

Message de la sous-ministre

Le Secrétariat des affaires autochtones entreprend des projets chaque année pour s'assurer que le gouvernement respecte son engagement à l'égard du développement et du maintien de relations positives avec les collectivités des Premières Nations de notre province.

Au cours de la période de ce rapport, le Secrétariat a travaillé avec le ministère du Développement de l'énergie et des ressources afin de conclure une première entente avec les Peskotomuhkati pour permettre la chasse à l'original sur leur territoire traditionnel.

Le Secrétariat a également participé au deuxième Sommet sur les possibilités de croissance économique des Autochtones avec l'Initiative conjointe de développement économique à Oromocto. Cela, en plus des programmes de subvention, permet au Secrétariat d'appuyer les initiatives autonomes.

Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, le Secrétariat a établi un partenariat avec la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick afin d'y ajouter les œuvres d'artistes autochtones. Une exposition itinérante a voyagé partout dans la province en 2017 et 2018 pour célébrer l'art et la culture autochtones dans nos bibliothèques et autres lieux.

Le travail du Secrétariat à s'assurer que le Nouveau-Brunswick respecte l'obligation de consulter s'est poursuivi, avec deux des trois documents rédigés. Le travail à cet égard continuera en 2018-2019.

Le personnel du Secrétariat des affaires autochtones a travaillé ardemment pour élaborer des partenariats avec nos homologues fédéraux afin que nous puissions mieux répondre aux besoins de notre province. Nous sommes impatients de poursuivre notre incidence positive pour le gouvernement et la province.



Hélène Bouchard
Sous-ministre par intérim

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- *Emplois* – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best (chacun à son meilleur)* dans le secteur anglophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et déployer les efforts nécessaires pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir d'un soutien aux personnes handicapées.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration
- *Gouvernement intelligent* – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Secrétariat des affaires autochtones a misé sur les priorités stratégiques suivantes :

- Le Secrétariat a accordé des subventions et des contributions en lien direct avec les sports et les loisirs des Premières Nations et des Autochtones, comme la tenue des Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick dans la Première Nation de Kingsclear. Les Jeux d'été des Indiens sont un événement sportif de cinq jours qui attire environ 1 200 athlètes, entraîneurs et bénévoles des collectivités Mi'gmaq et Wolastoqey (Malécites) de toute la province.
- Le Secrétariat a également appuyé Équipe Nouveau-Brunswick aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2017 qui se sont déroulés à Toronto, en Ontario. Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord rassemblent des milliers de personnes pour célébrer la culture autochtone et compétitionner dans une variété de sports traditionnels et non traditionnels. Équipe Nouveau-Brunswick participait à six disciplines et a remporté 16 médailles.
- Appui du deuxième Sommet sur les possibilités de croissance économique des Autochtones qui a eu lieu à Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Parmi les participants au Sommet se trouvent des représentants de l'Initiative conjointe de développement économique, du gouvernement provincial, des Affaires autochtones et du Nord Canada, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et des agents du développement économique des Premières Nations et de divers organismes autochtones.
- Engagement financier de deux ans à l'égard de l'Initiative conjointe de développement économique avec le gouvernement fédéral, qui vise à renforcer les possibilités d'entrepreneuriat et de développement économique pour les Premières Nations.
- Célébration de Canada 150 en ajoutant l'exposition d'œuvres autochtones à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick. Les artistes Mi'gmaq, Wolastoqey et Passamaquoddy habitant au Nouveau-Brunswick ont été invités à présenter leurs œuvres en vue de leur inclusion dans l'exposition. Vingt-sept œuvres d'art autochtones ont été achetées par la Banque d'œuvres d'art et ont été exposées partout dans la province.
- Collaboration avec Justice et Sécurité publique et Égalité des femmes en soutien au programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones mis en œuvre dans la région de Miramichi. Les Premières Nations Eel Ground, Esgenoôpetitj et Metepenagiag ont maintenant accès aux ressources et services communautaires pour les victimes de violence entre partenaires intimes avec l'établissement d'un programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones.
- Négociation et signature, en collaboration avec le ministère du Développement de l'énergie et des ressources, d'une entente avec le peuple Peskotomuhkati (Passamaquoddy) pour une capture spéciale de l'orignal. Le peuple Peskotomuhkati est signataire des Traités de paix et d'amitié au Nouveau-Brunswick et a entamé des négociations officielles avec le gouvernement fédéral.

Mesures du rendement

Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones	Mesures
Établir des relations plus étroites avec les Premières Nations	Achèvement d'un pourcentage des documents de référence prévus sur l'obligation de consulter
Province intelligente	Mesures
Équilibrer le budget provincial	Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées du SAA

Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones

Objectif de la mesure

Établir des relations plus étroites avec les Premières Nations

Mesure

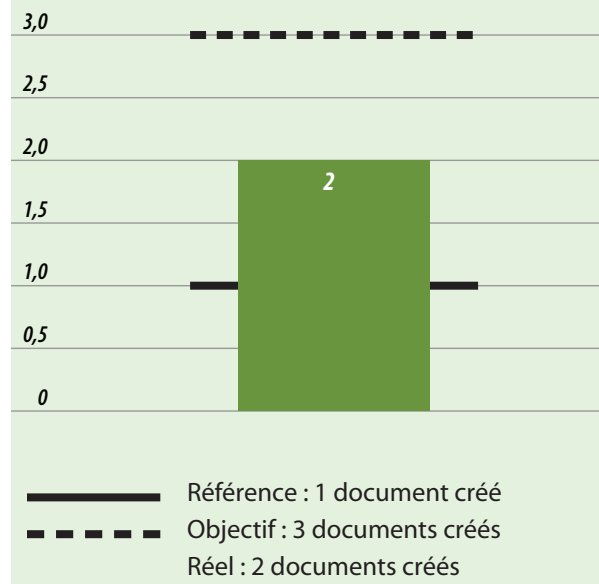
Achèvement d'un pourcentage des documents de référence prévus sur l'obligation de consulter

Description de la mesure

Cette mesure fait le suivi de l'élaboration des documents de ressource liés au processus de l'obligation de consulter qui seront utilisés par les employés et les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick et les promoteurs de l'industrie.

Rendement général

Les documents n'ont pas tous été créés.



Raison d'être de cette mesure

Nous mesurons le progrès sur les documents terminés, car ces documents sont des outils habilitants pour la discussion entre les employés/ministères et les promoteurs de l'industrie. Si ces documents sont créés, un guide est disponible pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

L'initiative entreprise pour atteindre ce résultat était la suivante : examen du processus de consultation lié à l'obligation de consulter.

Province intelligente

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial

Mesure

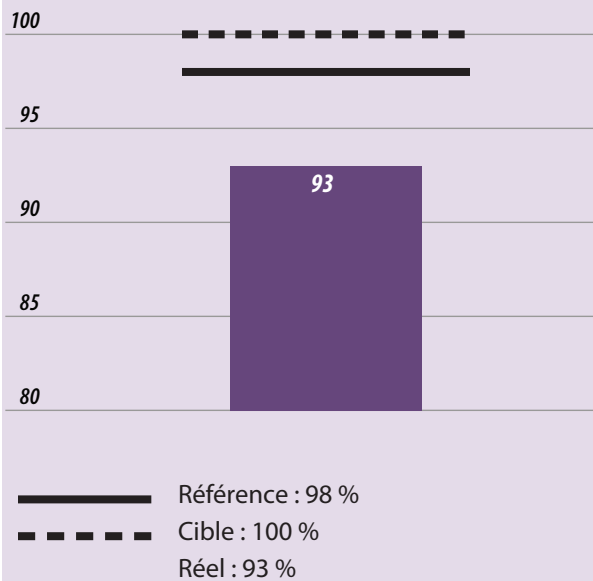
Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées

Description de la mesure

Le ratio mesure si le Secrétariat a dépassé son budget ou s'il a enregistré un excédent. Le rapport dépasse 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il est sous la barre des 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

Rendement général

Le budget du Secrétariat avait été établi à 2 570 386 \$. Après une surveillance étroite des dépenses, le Secrétariat a terminé l'exercice financier avec un résultat négatif de 176 779 \$.



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Secrétariat à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le Secrétariat des affaires autochtones doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année afin d'atteindre le résultat visé?

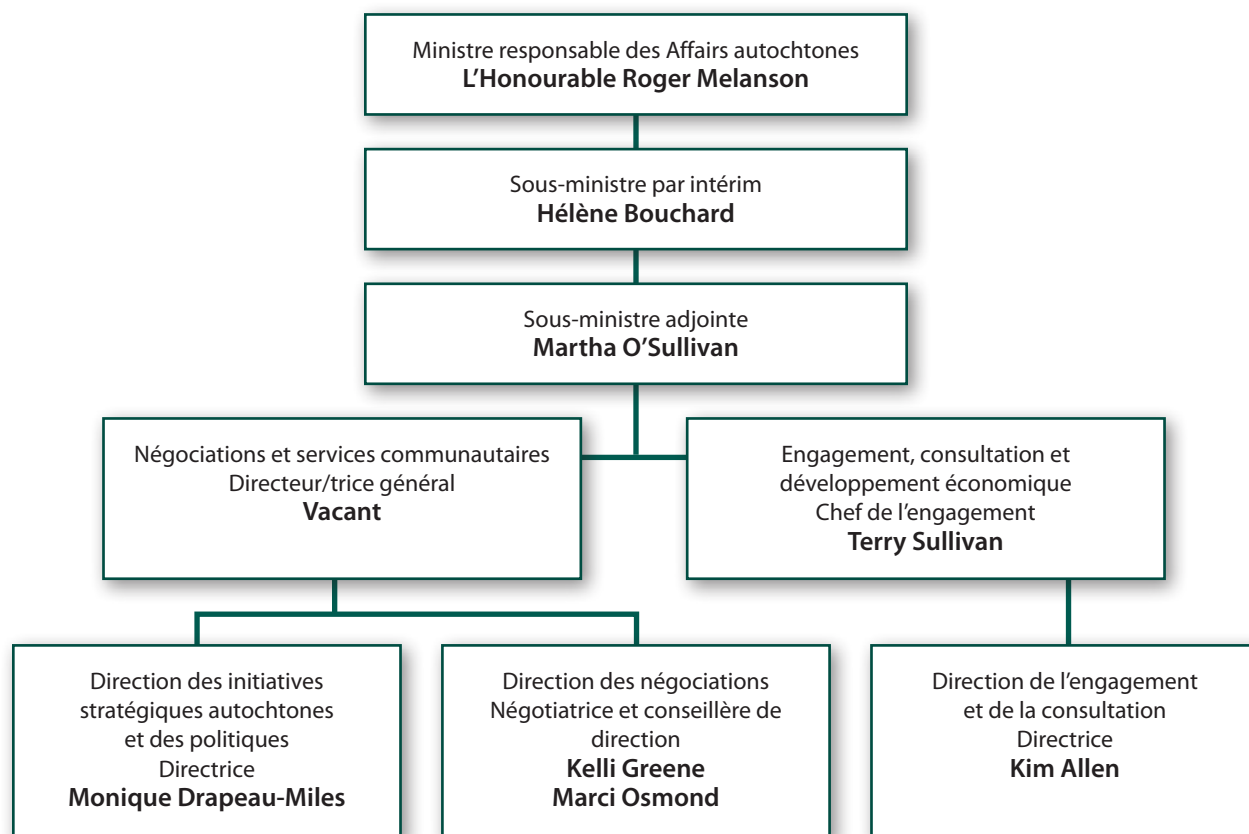
Le Secrétariat a surveillé étroitement les dépenses afin d'assurer l'atteinte des objectifs fiscaux.

Survol des opérations du Ministère

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) met en œuvre une approche gouvernementale coordonnée pour les affaires liées aux Autochtones; représente les intérêts du GNB à l'égard des initiatives et des négociations multilatérales; soutient la consultation des Autochtones et fournit au GNB des conseils ayant trait à la recherche, à l'analyse et de politiques sur des questions autochtones.

Au 31 mars 2018

Vue d'ensemble des divisions et faits saillants



Le Secrétariat des affaires autochtones employait 27 personnes à temps plein, occasionnelles ou contractuelles en 2017-2018, en plus de l'ajout d'un sous-ministre adjoint et de l'intégration de la Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités de Développement de l'énergie et des ressources et d'Agriculture, Aquaculture et Pêches. Le Secrétariat a aussi subi des changements en ce qui concerne la nomination d'un nouveau ministre et d'une nouvelle sous-ministre.

Le Secrétariat n'a aucune division, mais est divisé à l'interne en deux principales unités : 1) Négociations et services communautaires et 2) Engagement, consultation et développement économique.

Négociations et services communautaires
L'unité **Négociations et services communautaires** comporte deux directions : Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques et Direction des négociations.

Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques;

La **Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques** offre une gamme d'importants services de soutien et de services directs au Secrétariat. Elle travaille en partenariat avec d'autres directions du Secrétariat afin de participer au succès de l'organisation sur le plan des finances, de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation, de la planification ainsi que des politiques et des initiatives stratégiques. Elle représente le Ministère dans diverses tables interministérielles et représente le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées aux affaires autochtones.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir une orientation efficace et des conseils stratégiques au Ministère et aux organismes en ce qui a trait aux questions relatives à l'éducation et aux affaires sociales des Premières Nations et des Autochtones;
- fournir des conseils et des recommandations sur tout avis d'intention et mémoire au Conseil exécutif (MCE) pouvant avoir une incidence sur les Premières Nations et les Autochtones;
- mener des recherches et élaborer des politiques venant appuyer les initiatives du GNB et les objectifs opérationnels du Secrétariat;
- représenter le Secrétariat dans le cadre des comités interministériels et intergouvernementaux liés aux questions sociales (c.-à-d. les Tables rondes nationales sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, l'hébergement, la santé mentale et les dépendances, la violence familiale, la gestion des urgences, le Comité des Premières Nations sur le Plan d'action pour la santé mentale, le Comité du Fonds d'intégration des services de santé, le Groupe de travail sur la prévention du suicide, etc.);
- coordonner les relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT), fournir des services de soutien au ministre pour le Forum fédéral, provincial, territorial et autochtone et participer aux sous-comités pertinents;
- coordonner un cycle de planification stratégique intégrée comprenant la production de rapports de responsabilisation et l'administration financière;
- administrer le Programme des subventions du Secrétariat des affaires autochtones;
- coordonner les réponses aux demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- coordonner la réponse du GNB aux demandes d'ajout à une réserve (AR) et veiller à établir des liens entre les processus fédéraux et provinciaux;
- coordonner les réponses aux demandes et enquêtes de l'ombud, de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, de la commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction a coordonné et révisé des documents et préparé des réponses à sept demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, une baisse comparativement aux huit demandes reçues l'exercice précédent.*
- ♦ *La Direction a déposé quatre mémoires au Conseil exécutif (MCE) et un avis d'intention.*
- ♦ *La Direction donne des conseils et des recommandations relativement aux mémoires au Conseil exécutif d'autres ministères qui pourraient avoir des répercussions sur les Premières Nations et les Autochtones du Nouveau-Brunswick. La Direction a passé en revue les MCE afin de cerner les questions et les préoccupations touchant les Autochtones ou la nécessité d'aviser ou de consulter les Premières Nations.*
- ♦ *La Direction a reçu trois propositions d'ajouts aux réserves de la part d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC); les ajouts aux réserves sont de compétence fédérale. Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'ajouter des terres aux réserves existantes et de créer de nouvelles réserves. La Direction examine les propositions et commente les questions qui portent notamment sur la disponibilité des terres de la Couronne, l'incidence sur les recettes fiscales et l'infrastructure des retombées des ressources, en coordonnant avec les autres ministères. Elle a coordonné le processus de réponse, examiné les documents et préparé cinq réponses aux demandes reçues au cours de l'année précédente.*
- ♦ *La Direction a aidé le personnel de la direction à s'assurer que le Secrétariat fournissait des services et des initiatives tout en gérant le budget.*

- ♦ Il a accordé 44 450 \$ à 36 demandeurs grâce à son Programme des subventions. Le Programme appuie des initiatives et des projets à but non lucratif et à petite échelle de nature sociale, culturelle et éducative, comme des pow-wow et des célébrations de la Journée nationale des Autochtones ainsi que des événements éducatifs comme le Camp scientifique national pour les Autochtones.

Direction des négociations

La Direction des négociations s'efforce de résoudre les problèmes liés aux droits et fournit un moyen d'arriver à la clarté opérationnelle alors que les négociations à long terme sur les questions liées aux terres, aux ressources et à la gouvernance se poursuivent. Les objectifs principaux sont de rehausser la clarté des droits ancestraux ou issus de traités par l'intermédiaire d'ententes et de politiques et de réduire la disparité économique pour les Premières Nations du Nouveau-Brunswick en poursuivant les discussions avec le Canada et les Premières Nations afin de favoriser un partenariat positif et productif.

La Direction est responsable des négociations avec le Canada et les Nations Peskotomuhkati, Wolastoqey et Mi'gmaq. En outre, cette unité est responsable de l'harmonisation stratégique globale des initiatives du Secrétariat avec la stratégie du gouvernement.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Négociation et signature, en collaboration avec le ministère du Développement de l'énergie et des ressources, d'une entente provisoire de mise en œuvre de droits avec le peuple Passamaquoddy pour une récolte spéciale d'originaux. Le peuple Passamaquoddy (Peskotomuhkati) est signataire des Traités de paix et d'amitié au Nouveau-Brunswick et a entamé des négociations officielles avec le gouvernement fédéral.*
- ♦ *Coordination de deux rencontres annuelles avec le premier ministre et les Nations Wolastoqey et Mi'gmaq. Ces rencontres annuelles entre le premier ministre et les dirigeants autochtones fournissent une occasion pour le premier ministre de réaffirmer l'engagement du gouvernement à l'égard d'une relation positive et de discuter des initiatives et des difficultés récentes liées à l'importance des titulaires des droits.*

- ♦ *La Direction a versé un financement de capacité dans le cadre des ententes bilatérales et tripartites pour les Nations Mi'gmaq et Wolastoqey à hauteur de 634 650 \$.*
- ♦ *Établissement d'un processus de gestion du changement afin de commencer l'harmonisation du Secrétariat aux objectifs du gouvernement.*
- ♦ *Mise en œuvre d'un processus officiel de rapport sur les progrès du Secrétariat à l'égard des initiatives de l'unité d'exécution des priorités à l'intention du gouvernement.*

Engagement, consultation et développement économique

L'unité Engagement, consultation et développement économique comprend deux directions : Direction de l'engagement et de la consultation et Direction du développement économique.

Direction de l'engagement et de la consultation

Le GNB reconnaît les décisions de la Cour suprême concernant l'obligation de consulter les Premières Nations lorsqu'il envisage des mesures ou des décisions susceptibles de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités acquis ou revendiqués. La Direction de l'engagement et de la consultation coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des approches de consultation de concert avec le GNB, les peuples autochtones et l'industrie. La Direction, avec l'intégration de la Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités de Développement de l'énergie et des ressources, concentre et soutient le travail avec les partenaires de l'industrie afin de trouver des possibilités d'emploi et économiques pour les collectivités des Premières Nations.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir des services de coordination efficaces et des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes;
- coordonner les processus et les procédures d'évaluation des projets;
- coordonner l'approche de consultation;
- améliorer les relations ainsi que les partenariats et l'engagement précoce;
- formuler des recommandations sur les possibilités d'accommodement pour le GNB;
- faire la recherche et rédiger des rapports ethno-historiques pour la province;

- offrir de la formation aux employés du GNB;
- sensibiliser le public.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a assuré la consultation, des conseils et une orientation par rapport à divers dossiers de développement des ressources. Elle a fourni des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux ou aux droits issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact sur l'environnement (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'EIE, en plus des initiatives et des stratégies portant sur le développement des ressources.
- ♦ La Direction était membre du comité d'examen technique selon le processus d'EIE. Trente-neuf enregistrements d'EIE ont été reçus en 2017-2018. La Direction a contribué à 52 projets, dont certains avaient été enregistrés dans les années précédentes.
- ♦ La Direction a versé 25 000 \$ au Conseil tribal Mawiw afin de participer aux coûts associés à l'organisation du Mawiw Wolastoqey Forestry Gathering de 2018.
- ♦ La Direction a versé un financement de capacité aux coordonnateurs de la consultation sur le développement des ressources des Premières Nations des Nations Mi'gmaq et Wolastoqey à hauteur de 750 000 \$.
- ♦ La Direction a versé 76 000 \$ au programme de formation sur le bleuets sauvage de la Première Nation Esgenoôpetitj en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Direction du développement économique

La Direction du développement économique a continué de cerner les occasions d'accroître la prospérité économique des Autochtones et des collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick, ce qui augmentera la participation des Autochtones et renforcera l'économie.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- favoriser la croissance économique des Autochtones;
- soutenir les projets de développement communautaire;
- cerner et créer des occasions de formation et d'acquisition de compétences et coordonner le soutien financier;
- représenter le Secrétariat au sein de comités interministériels et intergouvernementaux ayant trait aux

questions de développement économique.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Appui du deuxième Sommet sur les possibilités de croissance économique des Autochtones qui a eu lieu à Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Parmi les participants au Sommet se trouvent des représentants de l'Initiative conjointe de développement économique, du gouvernement provincial, des Affaires autochtones et du Nord Canada, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et des agents du développement économique des Premières Nations et de divers organismes autochtones. Les discussions ont porté sur les mesures prises au cours de la dernière année, ainsi que sur l'élaboration de plans pour les mesures à venir et la considération de nouvelles possibilités économiques pour les collectivités des Premières Nations.
- ♦ Versement de 105 000 \$ par année dans le cadre d'un engagement financier de deux ans à l'égard de l'Initiative conjointe de développement économique avec le gouvernement fédéral, qui vise à renforcer les possibilités d'entrepreneuriat et de développement économique pour les Premières Nations. Le bureau de l'ICDE offre des programmes et des services afin de soutenir l'entrepreneuriat, le développement économique et le perfectionnement de la main-d'œuvre chez les Autochtones, ainsi que les partenariats avec les secteurs public et privé.
- ♦ La Direction a versé 45 000 \$ à la Première Nation d'Eel Ground pour l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un centre récréatif afin de fournir une analyse approfondie des besoins actuels et futurs de la Première Nation d'Eel Ground en ce qui concerne le maintien d'un mode de vie sain et d'offrir des activités récréatives et physiques de qualité et un espace pour embrasser et promouvoir sa culture.
- ♦ La Direction a versé 10 000 \$ au Conseil des Micmacs du district de la Rive nord pour l'élaboration d'une étude de faisabilité relative à l'image de marque des aliments de spécialité des Premières Nations comme les aliments traditionnels saisonniers. La réalisation de l'étude de faisabilité mènerait à l'élaboration d'un plan de marketing.
- ♦ La Direction a versé 5 000 \$ à la Première Nation Kingsclear pour le relancement de la corporation de développement économique.

Information financière

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

- A. Budget ordinaire : Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Secrétariat.
- B. Budget supplémentaire de la Société de développement régional (SDR) – la SDR fournit au SAA un financement supplémentaire pour les projets et initiatives spéciaux.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles

État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Budget (\$)	Réel (\$)
Services personnels	1 346 186	1 195 762
Autres services	157 800	141 269
Fournitures et approvisionnement	11 600	6 929
Biens et matériel	8 500	3 897
Contributions et subventions	1 046 300	1 045 750
TOTAL	2 570 386	2 393 607

Le Secrétariat a enregistré un excédent de 176 779 \$.

Tableau 2 : Fonds versés par la Société de développement régional –

État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Budget (\$)	Réel (\$)
Contributions et subventions	1 368 369	1 368 369
TOTAL	1 368 369	1 368 369

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice 2017-2018.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2017	2016
Permanent	17	16
Temporaire	4	5
TOTAL	21	21

Le Secrétariat a annoncé sept concours, soit cinq concours ouverts (publics) et deux concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations en utilisant d'autres démarches que le processus de concours pour établir le mérite, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation – un degré élevé de compétences techniques – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Secrétariat, et aucune plainte n'a été déposée à l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le Secrétariat n'a eu aucune activité législative.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le plan d'action 2015-2020 du Secrétariat, qui complète le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, détermine les activités, les méthodes d'évaluation et les résultats attendus pour chacun des quatre axes. Il permet à tous les employés de se sentir soutenus tandis qu'ils travaillent dans la langue officielle de leur choix tout en garantissant que le public reçoit des services de qualité dans la langue officielle de son choix en tout temps. Le Secrétariat continue de fixer des objectifs pour aider à la prestation de services de qualité dans les deux langues officielles.

Axe 1

Le Secrétariat a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient achevé les modules de formation en matière de la langue de service au moment de leur entrée en fonction. Le coordonnateur des langues officielles a continué de procéder à des vérifications aléatoires pour s'assurer du caractère bilingue de l'offre de services active, tant au téléphone qu'en personne, dans l'affichage, la correspondance et tous les services électroniques.

Axe 2

Le Secrétariat a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient suivi les modules de formation sur la langue de travail au moment de leur entrée en fonction. Le Secrétariat a fourni toutes les communications sortantes aux employés dans les deux langues officielles et les a encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix. Il a continué de s'assurer que les évaluations du rendement étaient offertes et effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Lors de l'évaluation annuelle du rendement, les gestionnaires ont examiné avec leurs employés les politiques sur la langue de travail et la langue de service pour s'assurer que ceux-ci avaient compris leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix ainsi que leur obligation de faire une offre active et de fournir des services dans les deux langues officielles.

Axe 3

Lorsqu'il a soumis des MCE et d'autres mémoires au Bureau du Conseil exécutif, le Secrétariat a continué de tenir compte des conséquences possibles de l'ensemble de ses politiques et programmes sur les deux collectivités linguistiques officielles.

Axe 4

Le Secrétariat a continué à mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues officielles et que les employés connaissent bien leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Il a continué de surveiller l'observation de la *Loi sur les langues officielles* et de la Politique sur la langue de service par les employés.

Conclusion

Le Secrétariat n'a reçu, pour l'exercice 2017-2018, aucune plainte concernant les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Secrétariat n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Secrétariat des affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles.

Annexe A

Les Autochtones au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, il y a neuf collectivités Mi'gmaq et six collectivités Wolastoqey, totalisant 15 collectivités avec 27 réserves dans l'ensemble de la province. Chaque collectivité est dirigée par un chef et un conseil élus. Le type de système utilisé par une collectivité pour choisir son chef et ses conseillers peut reposer sur le système électoral prévu dans la *Loi sur les Indiens* ou la *Loi sur les élections au sein de premières nations* ou sur un système personnalisé ou les dispositions d'une entente sur l'autonomie gouvernementale. La majorité des collectivités du Nouveau-Brunswick passent maintenant au système électoral en vertu de la *Loi sur les élections au sein de Premières Nations*, qui prévoit un mandat de quatre ans, à l'exception de quatre collectivités qui utilisent toujours le système prévu dans la *Loi sur les Indiens*, qui prévoit un mandat de deux ans, et d'une collectivité qui a un système personnalisé qui prévoit un mandat de cinq ans.

La Nation des Peskotomuhkati (Passamaquoddy) souhaite actuellement obtenir le statut de bande en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Une demande de la Nation des Peskotomuhkati de Skutik qui vit dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick a été reçue par le gouvernement fédéral; le gouvernement fédéral a le mandat de négocier avec le groupe. La reconnaissance des droits et du statut relève du gouvernement fédéral. La province participe aux négociations entre le gouvernement fédéral et les Peskotomuhkati à titre d'observatrice; cependant, la province souhaite obtenir le mandat de négocier également et commencer les ententes provisoires de mise en œuvre des droits (c.-à-d. original) afin de permettre l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités au Nouveau-Brunswick.

Les Métis sont des personnes ayant à la fois des ancêtres européens et des ancêtres autochtones et qui sont descendantes pour la plupart des colons de la rivière Rouge, située dans ce qui est devenu le sud du Manitoba. En 2003, la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Powley* a défini et confirmé les droits des Métis reconnus au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Pour que cette décision s'applique au Nouveau-Brunswick, la personne ou l'organisme doit pouvoir prouver que ses ancêtres étaient membres d'une

collectivité métisse historique établie avant l'occupation des terres par la Couronne. Une telle preuve n'a pas été faite à ce jour.

Selon le Système d'inscription des Indiens d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AANC), au 31 décembre 2017, le Nouveau-Brunswick comptait 16 123¹ membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2). Toutefois, selon le Recensement de 2016, 29 380² Autochtones (d'identité autochtone) vivaient au Nouveau-Brunswick. S'entend « d'identité autochtone » les personnes ayant indiqué être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes ayant indiqué être Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. En vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les peuples autochtones du Canada comprennent notamment les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada.

En 2017, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 759 655 habitants³, ce qui signifie que les Premières Nations représentaient 2 % de la population. Même si ce pourcentage peut sembler faible, la population des Premières Nations s'est accrue bien plus rapidement que la population générale de la province, à raison de 12 % par rapport au -0.5 % pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick (voir les tableaux 3 et 4 ci-dessous).

Toujours selon le Recensement de 2016, au Nouveau-Brunswick, à l'instar du reste du Canada, la population autochtone était beaucoup plus jeune que le reste de la population. L'âge médian de la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick était de 32 ans, tandis que celui de l'ensemble de la population était de 45 ans.⁴

1 **Source :** *Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 décembre 2017.*

2 **Source :** *Statistique Canada, Recensement de 2016.*

3 **Source :** *Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-0 Estimations de la population, trimestrielles*

4 **Source :** *Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2016.*

Tableau 1

Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations		
Année	Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations
2017	759 655 personnes	16 123 personnes

Graphique 1

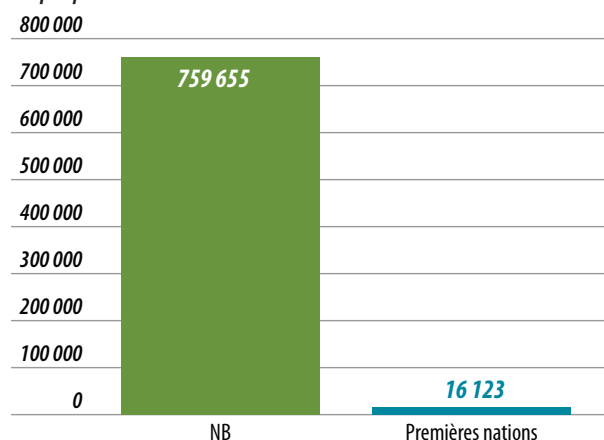


Tableau 2

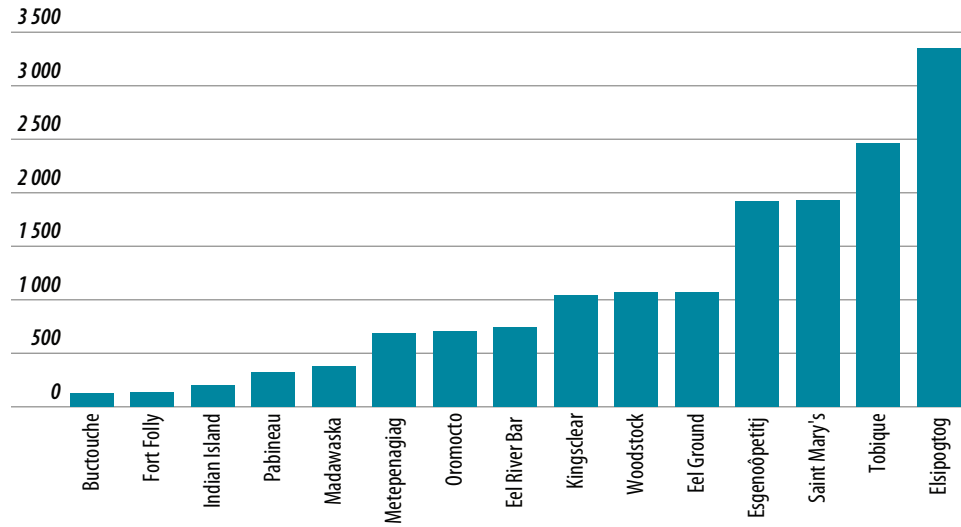
Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick – 2017 ⁵					
	Total (personnes)	Dans les réserves (personnes)	Hors-réserve (personnes)	Hommes	Femmes
Nouveau- Brunswick	16 123	9 32	6 391	7 808	8 315
Buctouche	123	80	43	68	55
Eel Ground	1 070	600	470	530	540
Eel River Bar	745	363	382	352	393
Elsipogtog	3 348	2 605	743	1 662	1 686
Esgenoôpetitj	1 917	1 374	543	933	984
Fort Folly	132	36	96	56	76
Indian Island	199	108	91	90	109
Kingsclear	1 045	735	310	485	560
Madawaska	374	151	223	190	184
Metepenagiag	689	473	216	335	354
Oromocto	707	322	385	337	370
Pabineau	318	105	213	169	149
Saint Mary's	1 928	931	997	898	1 030
Tobique	2 459	1 554	905	1 193	1 266
Woodstock	1 069	295	774	510	559

NOTE : Les données sur la population dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.
- 2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

⁵ Source: Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 décembre 2017.

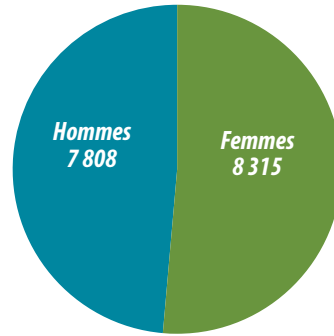
Graphique 2A



Graphique 2B



Graphique 2D



Graphique 2C

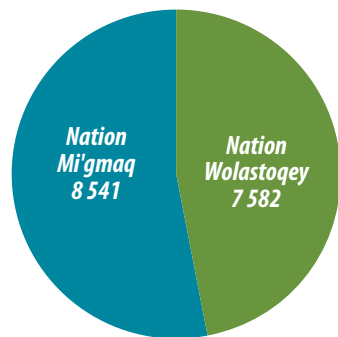
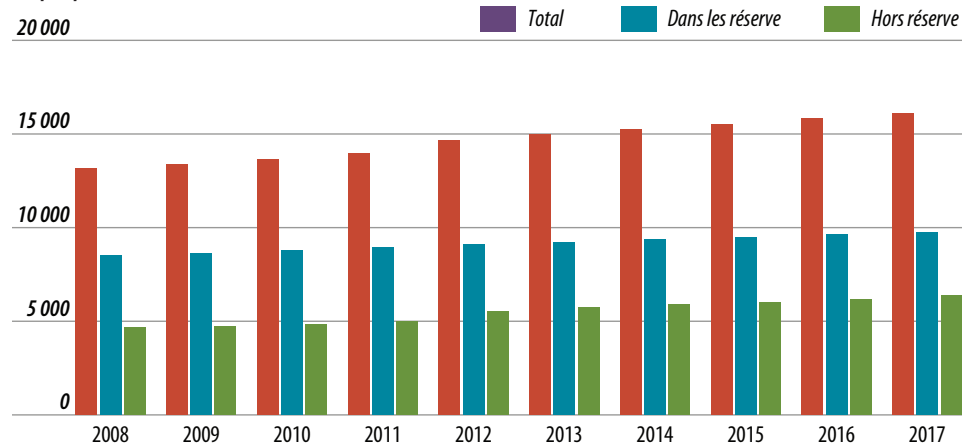


Tableau 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁶ (personnes)			
Année	Total	Dans les réserves	Hors-réserve
2008	13 175	8 527	4 648
2009	13 366	8 632	4 734
2010	13 626	8 795	4 831
2011	13 948	8 931	5 017
2012	14 649	9 113	5 536
2013	14 978	9 233	5 740
2014	15 249	9 366	5 883
2015	15 506	9 501	6 005
2016	15 830	9 644	6 186
2017	16 123	9 732	6 391

Graphique 3

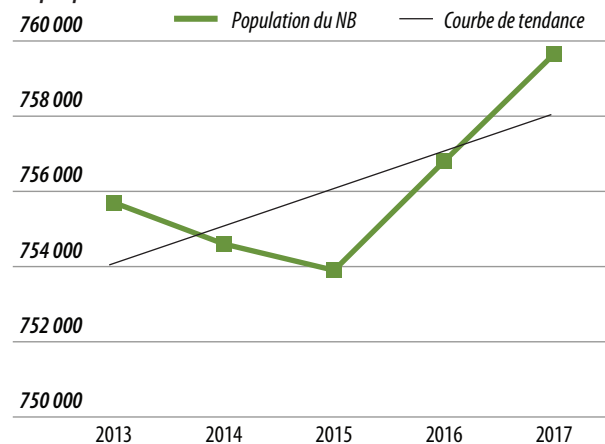


6 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC.

Tableau 4

Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations		
Année	Population du Nouveau-Brunswick ⁷ (personnes)	Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁸ (personnes)
2013	755 700	14 978
2014	754 600	15 249
2015	753 900	15 506
2016	747 101	15 830
2017	759 655	16 123

Graphique 4A



Graphique 4B

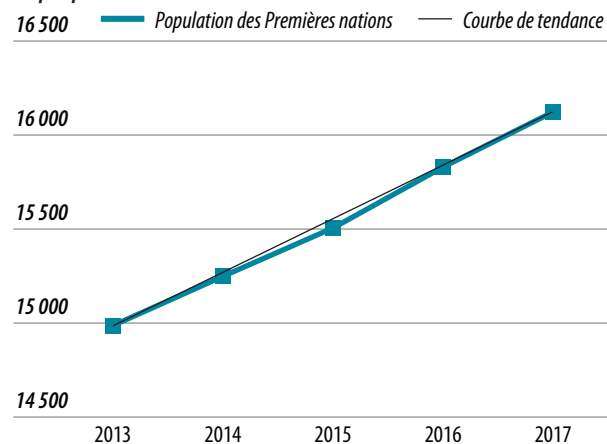
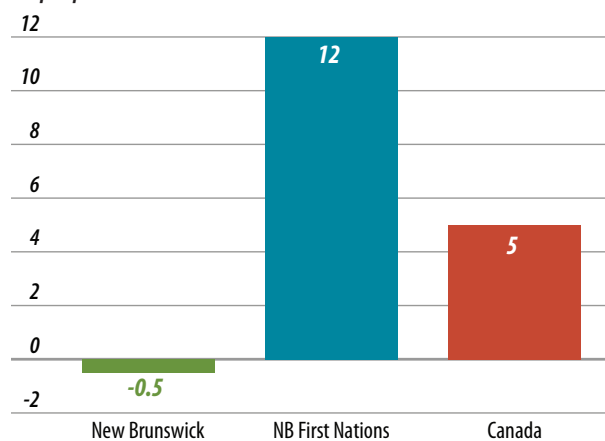


Tableau 5

Croissance démographique ⁹			
Année	Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	Population du Canada
2011	751 171	13 948	33 476 688
2016	747 101	15 830	35 151 728
Taux de croissance démographique	-0.5 %	12 %	5 %

Graphique 5



7 Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

8 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC.

9 Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

